



Société anonyme au capital de 5.052.331 euros
Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly-sur-Seine 512 428 350 R.C.S. Nanterre

-

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

-

Préambule

Le présent rapport financier semestriel clos le 30 juin 2021 est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.LYSOGENE.com.

Table des matières

1.	Attestation de responsabilité du rapport financier	3
1.1	Responsabilité du rapport financier semestriel	4
1.2	Attestation de la personne responsable	4
2.	Rapport semestriel d'activité	5
2.1	Faits marquants du premier semestre 2021	6
2.2	Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2021	7
2.3	Evènements postérieurs à la clôture	9
2.4	Evolution et perspectives	9
2.5	Facteurs de risques	10
2.6	Transactions entre les parties liées	10
3.	Comptes semestriels condensés au 30 juin 2021	11
3.1	Bilan condensé	12
3.2	Compte de résultat net condensé	13
3.3	Tableau du résultat global condensé	13
3.4	Tableau de flux de trésorerie	14
3.5	Tableau de variation des capitaux propres	15
3.6	Notes annexes aux états financiers semestriels	16
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle	35

1

Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

- | | | |
|-----------|--|----------|
| 1. | Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel | 4 |
| 1.1 | Responsable du rapport financier semestriel | 4 |
| 1.2 | Attestation de la personne responsable | 4 |

1. Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Madame Karen Pignet (nom d'usage Aiach), Présidente-Directrice Générale de la Société.

Le nom d'usage « Aiach » sera utilisé dans le présent rapport financier.

1.2 Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

A Neuilly-sur-Seine, le 23 septembre 2021

Karen Aiach,
Présidente-Directrice Générale

2

Rapport semestriel d'activité

2.	Rapport semestriel d'activité	6
2.1	Faits marquants du premier semestre 2021	6
2.1.1	La Société	6
2.1.2	Faits marquants de la période	6
2.2	Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2021	7
2.2.1	Produits d'exploitation	7
2.2.2	Charges d'exploitation	7
2.2.3	Frais de recherche et développement	8
2.2.4	Frais administratifs et commerciaux	8
2.2.5	Résultat financier	9
2.3	Evènements postérieurs à la clôture	9
2.4	Evolution et perspectives	9
2.5	Facteurs de risques	10
2.6	Transactions entre les parties liées	10

2. Rapport semestriel d'activité

2.1 Faits marquants du premier semestre 2021

2.1.1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée "LYSOGENE") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France.

LYSOGENE est une plateforme technologique de thérapie génique qui utilise son savoir-faire pour développer des traitements contre les maladies rares et génétiques du système nerveux central (SNC), avec un intérêt particulier pour les maladies neurodégénératives. Le modèle d'affaires de la Société est de prendre en licence, auprès de partenaires académiques ou pharmaceutiques, des programmes de recherche et de les développer pour les amener au plus vite et avec la plus grande chance de succès au stade clinique grâce à sa grande expertise acquise dans les domaines pré-cliniques, cliniques, de production, réglementaires et sa connaissance des groupes de patients et des leaders d'opinion en Europe comme aux Etats-Unis.

L'objectif de la Société est de renforcer sa position de leader en matière de développement de thérapies géniques pour les maladies du système nerveux central, pour lesquelles les besoins médicaux restent largement insatisfaits à l'image de la MPS IIIA, de la gangliosidose à GM1, du syndrome de l'X fragile, de la maladie de Gaucher et de la maladie de Parkinson. En plus de ces maladies pour lesquelles la Société dispose de programmes de R&D, la Société ambitionne d'élargir de manière continue son pipeline avec de nouveaux programmes de recherche.

La Société est composée d'une équipe de professionnels et d'experts, spécialisés dans la recherche et le développement de la thérapie génique, couvrant un ensemble de disciplines et d'activités telles que : les activités réglementaires, technologiques, scientifiques et précliniques, cliniques, accès aux patients, financières, etc. La Société opère principalement, mais pas seulement, en Europe et aux États-Unis. Elle collabore également avec des réseaux de leaders d'opinion reconnus. La Société estime que la mise en œuvre de ces ressources pourrait aboutir à la création d'une classe de thérapies géniques sûres et efficaces transformant la vie des patients et de leur famille.

À la croisée de la thérapie génique, de la neurologie et des maladies rares mortelles du SNC, LYSOGENE évolue en tant que pionnière dans un environnement particulièrement favorable pour prendre une place de leader dans un domaine thérapeutique en pleine émergence.

Au 30 juin 2021, LYSOGENE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 22 collaborateurs.

2.1.2 Faits marquants de la période

Au cours du premier trimestre 2021, LYSOGENE a progressivement reçu les autorisations des agences réglementaires au Royaume-Uni (MHRA), aux Etats-Unis (FDA) et en France (ANSM) pour démarrer l'essai clinique de thérapie génique avec LYS-GM101 dans le traitement de la gangliosidose à GM1. Il s'agit d'un essai clinique global multicentrique, en ouvert, au design adaptatif en deux phases de LYS-GM101 chez des patients atteints des formes infantiles de la gangliosidose à GM1. Le premier patient a été traité le 8 juin 2021 au Royal Manchester Children's Hospital au Royaume-Uni.

Le 10 février 2021, LYSOGENE a obtenu un financement non dilutif de 5 millions d'euros de la part de la BRED sous forme de prêt garanti par l'État (PGE).

Le 11 juin 2021, LYSOGENE a signé un accord exclusif de licence mondiale avec la SATT Conectus pour le développement et la commercialisation d'un candidat médicament de thérapie génique dans le traitement du syndrome de l'X Fragile. Selon les termes de l'accord, LYSOGENE est responsable du développement préclinique et clinique, de la fabrication, des activités réglementaires et de la commercialisation du candidat médicament au niveau mondial. La SATT Conectus a reçu un paiement forfaitaire initial et pourrait recevoir des paiements d'étapes de développement et des redevances sur les futures ventes du produit.

Suite au jugement rendu en juin 2021, Lysogene a versé, le 28 juillet 2021, 2,8 millions de dollars (environ 2,4 millions d'euros) dans le cadre d'un litige commercial avec un partenaire industriel, pour lequel le risque maximal, provisionné au 31 décembre 2019, avait été évalué à 5,0 millions de dollars (environ 4,2 millions d'euros). Le solde de provision de 1,2 millions d'euros, enregistré dans les comptes financiers 2020, a été intégralement repris dans les comptes au 30 juin 2021 (Cf Notes 8 et 14 du présent rapport financier).

2.2 Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2021

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 30 juin 2021 et 2020.

Compte de résultat <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation		
- Chiffre d'affaires	2 922	9 126
- Autres produits d'exploitation	1 305	1 516
Total produits d'exploitation	4 227	10 642
Charges d'exploitation		
- Frais de recherche et développement	(6 859)	(7 610)
- Frais administratifs et commerciaux	(2 566)	(2 949)
Total charges d'exploitation	(9 425)	(10 559)
Résultat opérationnel	(5 198)	83
Résultat financier	(333)	147
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat net de la période	(5 531)	230
Résultat de base par action (en euros)	(0,33)	0,02
Résultat dilué par action (en euros)	(0,30)	0,01

2.2.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires a été déterminé en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », lié au contrat de collaboration et de licence conclu avec Sarepta en 2018. Une présentation détaillée de ce contrat figure au paragraphe 20.1.1 du Document d'enregistrement universel 2020. Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 2 922 milliers d'euros comparé à 9 126 milliers d'euros en 2020. Le montant enregistré au premier semestre 2020 était significativement élevé compte tenu des coûts cliniques associés au recrutement des patients dans le programme LYS-SAF302 et de l'impact exceptionnel du changement de méthode de calcul conduisant à un rattrapage de chiffre d'affaires en 2020.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de la période qui s'élève à 1 294 milliers d'euros comparé à 1 658 milliers d'euros au 30 juin 2020.

2.2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation diminuent sur la période, passant de 10 559 milliers d'euros à 9 425 milliers d'euros, en raison d'une baisse des dépenses de recherche et développement et des frais administratifs.

2.2.3 Frais de recherche et développement

Frais de Recherche et Développement <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
- Charges de personnel	(2 102)	(2 336)
- Achats et charges externes	(4 668)	(5 172)
- Autres	(89)	(102)
Total des frais de recherche et développement	(6 859)	(7 610)

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 6 859 milliers d'euros au premier semestre 2021, comparés à 7 610 milliers d'euros en 2020. Cette baisse s'explique principalement par :

- Une diminution des charges de personnel liée à la variation des effectifs ;
- Une diminution des achats et charges externes due d'une part, à la baisse des dépenses cliniques relatives au candidat-médicament LYS-SAF302 dont l'enrôlement s'est achevé au premier semestre 2020, et d'autre part à la diminution des campagnes de production des lots cliniques de Phase 1/2 du candidat-médicament LYS-GM101.

Cette baisse a été en partie compensée par le dénouement d'un litige commercial avec un partenaire industriel entraînant la reprise du solde de la provision pour risques (1,2 millions d'euros) ainsi que le versement par la Société de 2,8 millions de dollars (environ 2,4 millions d'euros) à son partenaire, le 28 juillet 2021. Ce montant inclut des intérêts financiers à hauteur de 300 milliers d'euros.

Les autres charges incluent notamment des dotations aux amortissement et pertes de change sur créances commerciales.

2.2.4 Frais administratifs et commerciaux

Frais administratifs et commerciaux <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
- Charges de personnel	(1 450)	(1 089)
- Achats et charges externes	(893)	(1 637)
- Autres	(223)	(223)
Total des frais administratifs et commerciaux	(2 566)	(2 949)

Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent à 2 566 milliers d'euros au premier semestre 2021, également en diminution par rapport à 2020 avec :

- Une diminution des achats et charges externes relatifs notamment à des honoraires juridiques et à certaines prestations d'assistance comptable désormais internalisées dans le cadre de la réorganisation de l'équipe financière ;
- En partie compensée par une augmentation des charges de personnel du fait de l'impact de la norme IFRS 2 liée à l'émission de nouveaux plans d'actions gratuites et du renforcement de l'équipe de direction financière amorcé en 2019 et achevé en 2020.

2.2.5 Résultat financier

Au premier semestre 2021, le résultat financier est négatif de 333 milliers d'euros contre un résultat positif de 147 milliers d'euros en 2020 qui s'explique principalement par :

- La constatation en 2020 de revenus liés aux intérêts sur comptes à terme en USD. Ces comptes à terme ont été convertis en Euros au cours du premier semestre 2020 ;
- La comptabilisation en 2021 de coûts associés aux intérêts financiers versés dans le cadre du dénouement d'un litige commercial.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 8 juillet 2021, la FDA (Food and Drug Administration) américaine a accordé la désignation Fast Track au programme LYS-GM101, en cours d'évaluation dans une étude clinique adaptative mondiale initiée au premier semestre 2021 dans le traitement de la gangliosidose à GM1. Cette désignation est conçue pour faciliter le développement clinique et accélérer l'examen de médicaments destinés à des affections graves et susceptibles de répondre à des besoins médicaux non satisfaits.

Le 30 août 2021, la Société a annoncé avoir traité le deuxième patient dans le cadre de l'étude clinique avec LYS-GM101 dans la gangliosidose à GM1. L'injection a été réalisée au CHOC Hospital aux Etats-Unis.

2.4 Evolution et perspectives

La Société travaille à la poursuite de ses études cliniques ou précliniques de ses candidat-médicaments.

Dans le cadre de l'essai clinique de Phase 2/3 (AAVance) avec LYS-SAF302 pour le traitement de la MPS III A, la Société a finalisé le traitement des 19 patients en 2020. En juin 2020, les autorités réglementaires américaines ont mis le programme en suspension clinique suite à l'observation par IRM de signaux localisés aux points d'injection intracérébraux. La Société collecte et analyse des informations nécessaires pour affiner sa compréhension des signaux observés par IRM et évaluer l'impact clinique. Etant donné que l'étude clinique est déjà entièrement recrutée, la Société n'anticipe pas à ce stade de retard dû à cette suspension clinique. Les résultats de cet essai clinique sont attendus en 2022.

Le programme LYS-GM101 dans le traitement de la gangliosidose à GM1 est désormais en phase clinique depuis le premier semestre 2021 avec le traitement des deux premiers patients au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La Société prévoit de traiter un total de 16 patients dans le cadre de son essai clinique dont la cohorte principale d'ici la fin de l'année 2021.

Par ailleurs, suite à l'acquisition auprès de la SATT Conectus des droits exclusifs mondiaux pour le candidat médicament de thérapie génique dans le traitement du syndrome de l'X Fragile en juin 2021, LYSOGENE mène actuellement les travaux précliniques nécessaires au développement du médicament, désormais dénommé LYS-FXS01.

En parallèle, la Société poursuit les travaux collaboratifs dans le cadre du partenariat de recherche avec le Weizmann Institute of Science dans l'objectif de développer des approches innovantes de thérapie génique AAV pour la maladie de Gaucher, la maladie de Parkinson et d'autres pathologies associées à des mutations du gène GBA1. Les premiers résultats sont attendus pour le premier semestre 2022.

La Société est également engagée dans une collaboration de découverte visant à développer de nouvelles capsides d'AAV avec l'IRBM, une organisation partenaire de recherche mondiale située à Pomezia (Rome, Italie), ayant une solide expérience et des résultats prouvés dans la découverte de médicaments intégrés en

neurosciences. La collaboration se déroule comme prévu.

Au 30 juin 2021, la Société dispose d'une trésorerie de 15,1 millions d'euros, dont 2,8 millions de dollars (environ 2,4 millions d'euros) ont été versés par Lysogene à un partenaire industriel le 28 juillet 2021 dans le cadre d'un litige commercial. Ce niveau de trésorerie est suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la Société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et les besoins liés au développement des études cliniques en cours. Pour ce faire, la Société a notamment pris en compte dans son plan de trésorerie l'étalement dans le temps de certaines dépenses ainsi que le préfinancement du crédit impôt recherche.

Par ailleurs, afin d'assurer le financement de son activité au-delà de cette période, la Société a d'ores et déjà engagé des discussions en vue de renforcer sa trésorerie. Elle étudie les principales options suivantes : (i) une augmentation de capital (placement privé, offre publique, "equity line" ou autres instruments de capitaux) ; (ii) un financement sous forme de dette (émission obligataire, avance remboursable ou "venture loan") ; (iii) l'octroi de licences sur un ou plusieurs de ses produits, permettant ainsi de bénéficier de fonds issus de ces collaborations sous forme d'upfront et de milestones).

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

2.5 Facteurs de risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée au cours des six prochains mois sont identiques à ceux décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2020 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 12 avril 2021 sous le numéro D.21-0296.

Les risques jugés significatifs et spécifiques à la Société exposés dans ce chapitre sont les suivants :

- risques liés aux activités de la Société ;
- risques liés à l'environnement réglementaire ;
- risques financiers et notamment son risque de liquidité au vu de sa situation de trésorerie et sa dépendance à son partenaire Sarepta pour son financement futur ;
- risques liés à l'organisation de la Société.

2.6 Transactions avec les parties liées

Les informations sur les principales transactions entre parties liées relatives au semestre clos le 30 juin 2021 figurent en note 16.2 de l'annexe aux comptes condensés du premier semestre 2021 (page 32 du présent rapport financier semestriel).

3

Comptes semestriels condensés au 30 juin 2021

3.	Comptes semestriels condensés au 30 juin 2021	12
3.1	Bilan condensé	12
3.2	Compte de résultat condensé	13
3.3	Tableau de résultat global condensé	13
3.4	Tableau de flux de trésorerie	14
3.5	Tableau de variation des capitaux propres	15
3.6	Faits marquants de la période	15
3.7	Evènements postérieurs à la clôture	16
3.8	Evolutions et perspectives	16
3.9	Notes annexes aux états financiers semestriels	18

3. Comptes semestriels condensés au 30 juin 2021

3.1 Bilan condensé

Actif <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2021	31/12/2020
Actifs non courants			
- Immobilisations incorporelles		277	133
- Droits d'utilisation des actifs loués		1 185	1 271
- Immobilisations corporelles		313	326
- Actifs financiers		188	220
- Autres actifs non courants	4	450	450
Total actifs non courants		2 413	2 400
Actifs courants			
- Autres actifs courants	5	7 673	7 204
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	15 070	18 780
Total actifs courants		22 743	25 984
Total de l'actif		25 156	28 384
Passif <i>en milliers d'euros</i>			
Capitaux propres			
- Capital social	7	5 052	5 052
- Primes d'émission	7	11 606	54 643
- Ecart de conversion			-
- Réserves		(8 444)	(47 806)
- Résultat net		(5 531)	(5 091)
Total capitaux propres		2 683	6 798
Passifs non courants			
- Emprunts et dettes financières non courants	9	5 008	276
- Obligations locatives non courantes	9	1 054	1 140
- Provisions non courantes	8	140	408
Total passifs non courants		6 202	1 824
Passifs courants			
- Emprunts et dettes financières courants	9	187	166
- Obligations locatives courantes	9	172	171
- Dettes d'exploitation	10	4 735	4 957
- Provisions courantes	8	63	1 203
- Autres passifs courants	11	11 114	13 265
Total passifs courants		16 271	19 762
Total du passif		25 156	28 384

3.2 Compte de résultat condensé

Compte de résultat <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation			
- Chiffre d'affaires		2 922	9 126
- Autres produits d'exploitation	13	1 305	1 516
Total produits d'exploitation		4 227	10 642
Charges d'exploitation			
- Frais de recherche et développement	14	(6 859)	(7 610)
- Frais administratifs et commerciaux	14	(2 566)	(2 949)
Total charges d'exploitation		(9 425)	(10 559)
Résultat opérationnel		(5 198)	83
Résultat financier			
- Produits financiers		98	447
- Charges financières		(431)	(300)
Résultat financier		(333)	147
Impôts sur les bénéficiaires		-	-
Résultat net de la période		(5 531)	230
Résultat de base par action (en euros)	17	(0,33)	0,02
Résultat dilué par action (en euros)	17	(0,30)	0,01

3.3 Tableau de résultat global condensé

Etat du résultat global <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net de la période	(5 531)	230
- Ecart actuariel	439	70
- Autres	-	-
Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux non transférables en Compte de résultat	439	70
- Ecart de conversion	-	-
Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux transférables en Compte de résultat	-	-
Résultat global	(5 092)	300

3.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2021	30/06/2020
Résultat de la période		(5 531)	230
Opérations d'exploitation			
- Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		95	96
- Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		87	84
- Charges liées aux attribution d'actions	15	910	735
- Variation nette des provisions	8	(969)	(370)
- Part subvention des avances remboursables		13	-
- Retraitements divers		-	21
- Variation du besoin en fonds de roulement	18	(2 789)	(10 481)
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		(2 653)	(9 915)
Opérations en capital			
- Acquisition d'immobilisations incorporelles		(209)	-
- Acquisition d'immobilisations corporelles		(16)	(14)
- Variation des autres actifs non courants		33	(28)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(192)	(42)
Opérations de financement			
- Augmentation de capital	7	26	7 151
- Encaissement d'emprunts et dettes financières	9	4 820	-
- Remboursement d'emprunts et dettes financières		(95)	-
- Remboursement des obligations locatives		(85)	(81)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		4 666	7 070
Variation de la trésorerie nette		(3 710)	(2 657)
Trésorerie nette au 1er janvier		18 780	26 467
Ecart de change sur trésorerie en devises		-	-
Trésorerie nette en fin de période	6	15 070	23 810
Variation de la trésorerie nette		(3 710)	(2 657)

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital Montant	Prime d'émission	Ecarts de conversion	Actions propres	Réserves	Bénéfice (Perte)	Total Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2020		13 656 259	4 097	46 548	-	(65)	(43 413)	(4 282)	2 885
Résultat net		-	-	-	-	-	-	230	230
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	70	-	70
Résultat global		-	-	-	-	-	70	230	300
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(4 282)	4 282	-
- Actions propres		-	-	-	-	28	-	-	28
- Augmentations du capital		2 765 136	829	6 900	-	-	-	-	7 729
- Exercice d'obligations convertibles		-	-	-	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription		-	-	-	-	-	-	-	-
- Paiements en actions		-	-	735	-	-	-	-	735
- Coûts de transaction		-	-	(578)	-	-	(1)	-	(579)
Solde au 30 juin 2020		16 421 395	4 926	53 605	-	(37)	(47 626)	230	11 098
Solde au 1er janvier 2021		16 841 104	5 052	54 643	-	(203)	(47 603)	(5 091)	6 798
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(5 531)	(5 531)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	439	-	439
Résultat global		-	-	-	-	-	439	(5 531)	(5 092)
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(5 091)	5 091	-
- Imputation du report à nouveau débiteur sur les primes d'émission		-	-	(43 973)	-	-	43 973	-	-
- Actions propres		-	-	-	-	41	-	-	41
- Augmentation du capital	7	-	-	26	-	-	-	-	26
- Exercice d'obligations convertibles		-	-	-	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription d'actions		-	-	-	-	-	-	-	-
- Paiements en actions	15	-	-	910	-	-	-	-	910
- Impact mise en application IFRS 16		-	-	-	-	-	-	-	-
- Coûts de transaction	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2021		16 841 104	5 052	11 606	-	(162)	(8 282)	(5 531)	2 683

3.6 Faits marquants de la période

Au cours du premier trimestre 2021, LYSOGENE a progressivement reçu les autorisations des agences réglementaires au Royaume-Uni (MHRA), aux Etats-Unis (FDA) et en France (ANSM) pour démarrer l'essai clinique de thérapie génique avec LYS-GM101 dans le traitement de la gangliosidose à GM1. Il s'agit d'un essai clinique global multicentrique, en ouvert, au design adaptatif en deux phases de LYS-GM101 chez des patients atteints des formes infantiles de la gangliosidose à GM1. Le premier patient a été traité le 8 juin 2021 au Royal Manchester Children's Hospital au Royaume-Uni.

Le 10 février 2021, LYSOGENE a obtenu un financement non dilutif de 5 millions d'euros de la part de la BRED sous forme de prêt garanti par l'État (PGE).

Le 11 juin 2021, LYSOGENE a signé un accord exclusif de licence mondiale avec la SATT Conectus pour le développement et la commercialisation d'un candidat médicament de thérapie génique dans le traitement du syndrome de l'X Fragile. Selon les termes de l'accord, LYSOGENE est responsable du développement préclinique et clinique, de la fabrication, des activités réglementaires et de la commercialisation du candidat médicament au niveau mondial. La SATT Conectus a reçu un paiement forfaitaire initial et pourrait recevoir des paiements d'étapes de développement et des redevances sur les futures ventes du produit.

Suite au jugement rendu en juin 2021, Lysogene a versé, le 28 juillet 2021, 2,8 millions de dollars (environ

2,4 millions d'euros) dans le cadre d'un litige commercial avec un partenaire industriel, pour lequel le risque maximal, provisionné au 31 décembre 2019, avait été évalué à 5,0 millions de dollars (environ 4,2 millions d'euros). Le solde de provision de 1,2 millions d'euros, enregistré dans les comptes financiers 2020, a été intégralement repris dans les comptes au 30 juin 2021 (Cf Notes 8 et 14 du présent rapport financier).

3.7 Evènements postérieurs à la clôture

Le 8 juillet 2021, la FDA (Food and Drug Administration) américaine a accordé la désignation Fast Track au programme LYS-GM101, en cours d'évaluation dans une étude clinique adaptative mondiale initiée au premier semestre 2021 dans le traitement de la gangliosidose à GM1. Cette désignation est conçue pour faciliter le développement clinique et accélérer l'examen de médicaments destinés à des affections graves et susceptibles de répondre à des besoins médicaux non satisfaits.

Le 30 août 2021, la Société a annoncé avoir traité le deuxième patient dans le cadre de l'étude clinique avec LYS-GM101 dans la gangliosidose à GM1. L'injection a été réalisée au CHOC Hospital aux Etats-Unis.

3.8 Evolution et perspectives

La Société travaille à la poursuite de ses études cliniques ou précliniques de ses candidat-médicaments.

Dans le cadre de l'essai clinique de Phase 2/3 (AAVance) avec LYS-SAF302 pour le traitement de la MPS III A, la Société a finalisé le traitement des 19 patients en 2020. En juin 2020, les autorités réglementaires américaines ont mis le programme en suspension clinique suite à l'observation par IRM de signaux localisés aux points d'injection intracérébraux. La Société collecte et analyse des informations nécessaires pour affiner sa compréhension des signaux observés par IRM et évaluer l'impact clinique. Etant donné que l'étude clinique est déjà entièrement recrutée, la Société n'anticipe pas à ce stade de retard dû à cette suspension clinique. Les résultats de cet essai clinique sont attendus en 2022.

Le programme LYS-GM101 dans le traitement de la gangliosidose à GM1 est désormais en phase clinique depuis le premier semestre 2021 avec le traitement des deux premiers patients au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La Société prévoit de traiter un total de 16 patients dans le cadre de son essai clinique dont la cohorte principale d'ici la fin de l'année 2021.

Par ailleurs, suite à l'acquisition auprès de la SATT Conectus des droits exclusifs mondiaux pour le candidat médicament de thérapie génique dans le traitement du syndrome de l'X Fragile en juin 2021, LYSOGENE mène actuellement les travaux précliniques nécessaires au développement du médicament, désormais dénommé LYS-FXS01.

En parallèle, la Société poursuit les travaux collaboratifs dans le cadre du partenariat de recherche avec le Weizmann Institute of Science dans l'objectif de développer des approches innovantes de thérapie génique AAV pour la maladie de Gaucher, la maladie de Parkinson et d'autres pathologies associées à des mutations du gène GBA1. Les premiers résultats sont attendus pour le premier semestre 2022.

La Société est également engagée dans une collaboration de découverte visant à développer de nouvelles capsides d'AAV avec l'IRBM, une organisation partenaire de recherche mondiale située à Pomezia (Rome, Italie), ayant une solide expérience et des résultats prouvés dans la découverte de médicaments intégrés en neurosciences. La collaboration se déroule comme prévu.

Au 30 juin 2021, la Société dispose d'une trésorerie de 15,1 millions d'euros, dont 2,8 millions de dollars

(environ 2,4 millions d'euros) ont été versés par Lysogene à un partenaire industriel le 28 juillet 2021 dans le cadre d'un litige commercial. Ce niveau de trésorerie est suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la Société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et les besoins liés au développement des études cliniques en cours. Pour ce faire, la Société a notamment pris en compte dans son plan de trésorerie l'étalement dans le temps de certaines dépenses ainsi que le préfinancement du crédit impôt recherche.

Par ailleurs, afin d'assurer le financement de son activité au-delà de cette période, la Société a d'ores et déjà engagé des discussions en vue de renforcer sa trésorerie. Elle étudie les principales options suivantes : (i) une augmentation de capital (placement privé, offre publique, "equity line" ou autres instruments de capitaux) ; (ii) un financement sous forme de dette (émission obligataire, avance remboursable ou "venture loan") ; (iii) l'octroi de licences sur un ou plusieurs de ses produits, permettant ainsi de bénéficier de fonds issus de ces collaborations sous forme d'upfront et de milestones).

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

3.9 Notes annexes aux états financiers semestriels

Note 1	La Société	19
Note 2	Base de préparation	19
Note 3	Principales méthodes comptables	19
	3.1 Principales méthodes comptables	19
	3.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire	20
	3.3 Normes et interprétations publiée d'application ultérieure adoptées ou non par l'Union européenne	20
Note 4	Autres actifs non courants	20
Note 5	Autres actifs courants	21
Note 6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Note 7	Capital social	22
	7.1 Evolution du capital	22
	7.2 Instruments de capitaux propres	22
	7.3 Actions propres	22
Note 8	Provisions pour risques et charges	23
Note 9	Dettes financières	23
	9.1 Dettes financières courantes et non courantes	23
	9.2 Avances remboursables	24
	9.3 Echancier des dettes financières	25
Note 10	Dettes d'exploitation	26
Note 11	Autres passifs courants	26
Note 12	Juste valeur des instruments financiers	27
Note 13	Autres produits	27
Note 14	Charges d'exploitation	28
	14.1 Frais administratifs et frais de recherche et développement	28
	14.2 Charges de personnel	28
Note 15	Charges liées au paiement en actions	28
Note 16	Parties liées	34
	16.1 Parties liées	34
	16.2 Autres transactions avec les parties liées	35
Note 17	Résultat par action	35
Note 18	Tableau de flux de trésorerie	36
Note 19	Honoraires des Commissaires aux comptes	36

Les notes annexes font partie intégrante des comptes semestriels condensés.

Note 1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée "LYSOGENE") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, LYSOGENE est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant.

Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central (SNC) aux besoins médicaux non couverts. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Quatre maladies sont actuellement visées par LYSOGENE : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 avec le candidat médicament LYS-GM101, le syndrome du X fragile avec le candidat médicament LYS-FXS01 et les maladies de Gaucher neuronopathique et de Parkinson à travers son partenariat avec l'Institut Weizmann.

Les comptes semestriels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Note 2 Base de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société (les « derniers états financiers annuels »). Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels.

Ces états financiers résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 23 septembre 2021.

Note 3 Principales méthodes comptables

3.1 Principales méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par la Société sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- l'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- le Crédit d'Impôt Recherche ;

- l'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par la Société et de sa capacité à financer ces projets jusqu'à leur terme ;
- l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2021, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques incertaines liées notamment aux résultats des études scientifiques et cliniques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes au 30 juin 2021 ont été déterminées à partir des éléments en possession de la Société à la date de clôture semestrielle.

3.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire

A compter du 1er janvier 2021, les textes d'application obligatoire concernent les amendements suivants :

- Amendements à IFRS 9 - Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 - Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 ;
- Amendements à IFRS 16 - Allègements de loyers liés à la Covid-19.

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes de la Société.

3.3 Normes et interprétations publiées d'application ultérieure adoptées ou non par l'Union européenne

La Société n'a pas anticipé de normes ou d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2021 :

- Amendement à IFRS 16 - Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre une entreprise associée et une coentreprise ;
- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements à IAS 8 - Définition d'une estimation comptable.

Note 4 Autres actifs non courants

Autres actifs non courants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
- Avances versées à la commande	450	450
Total autres actifs non courants	450	450

Les actifs non courants correspondent à des avances versées en 2020 à un prestataire dans le cadre du démarrage de l'étude clinique avec LYS-GM101.

Note 5 Autres actifs courants

Autres actifs courants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
- Créances clients	677	67
- Créances de TVA	695	338
- Charges constatées d'avance et autres actifs courants	1 758	687
- Autres créances	4 543	6 112
Total autres actifs courants	7 673	7 204

Les autres actifs courants sont essentiellement constitués des charges constatées d'avance portant essentiellement sur les contrats liés aux travaux de recherche et développement. Leur augmentation concerne principalement le lancement de la production des lots cliniques de Phase 3 du candidat médicament LYS-GM101.

Les autres créances concernent essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche.

Note 6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
- Trésorerie et comptes bancaires en EURO	12 089	15 787
- Trésorerie et comptes bancaires en USD	2 971	2 914
- Trésorerie et comptes bancaires en GBP	10	79
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	15 070	18 780

Note 7 Capital social

7.1 Evolution du capital

Au 30 juin 2021, le capital social est composé de 16 841 104 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,30 euros par action. La tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Nature des mouvements <i>en milliers d'euros</i>	Date de transaction	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Valeur nominale
Au 1er janvier 2019		13 552 761	4 066	45 793	0,3
- Augmentation de capital (AGA-2016 T1)	08/04/2019	2 353	1	(1)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T2)	01/06/2019	33 885	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2018 T1)	03/07/2019	33 750	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T3)	14/11/2019	300	0	-	-
- Augmentation de capital (AGA-2016 T3)	23/11/2019	33 210	10	(10)	-
- Paiements en actions		-	-	785	-
Au 31 décembre 2019		13 656 259	4 097	46 547	0,3
- Augmentation de capital	18/03/2020	2 731 251	819	6 910	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T2)	01/06/2020	33 885	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2018 T2)	03/07/2020	33 750	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2018)	13/12/2020	385 959	116	(116)	-
- Paiements en actions		-	-	1 900	-
- Coûts de transaction		-	-	(578)	-
Au 31 décembre 2020		16 841 104	5 052	54 643	0,3
- Paiements en actions		-	-	910	-
- Imputation du report à nouveau débiteur sur les primes d'émission				(43 973)	
- Exercice (BSA)	09/02/2021			13	
- Exercice (BSA)	26/02/2021			9	
- Exercice (BSA)	04/03/2021			4	
Au 30 juin 2021		16 841 104	5 052	11 606	0,3

Lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2021, il a été décidé d'imputer les pertes figurant aux Réserves sur le compte Prime d'émission à concurrence d'une somme de 43 973 312 euros.

7.2 Instruments de capitaux propres

Les nouveaux instruments émis au cours du premier semestre 2021 sont les suivants :

- 19 janvier 2021 : 44 000 bons de souscription d'actions ("BSA 2021") ont été émis au profit de deux administrateurs. La charge relative à ce plan s'élève à 11 milliers d'euros au 30 juin 2021 ;
- 19 avril 2021 : 248 211 actions gratuites (« AGA 2021-1 ») ont été émises au profit des salariés. La charge relative à ce plan s'élève à 63 milliers d'euros au 30 juin 2021 ;
- 19 avril 2021 : 160 769 actions gratuites ("AGA 2021-2") ont été émises au profit de la Présidente-Directrice Générale. La charge relative à ce plan s'élève à 41 milliers d'euros au 30 juin 2021.

7.3 Actions propres

Au 30 juin 2021, la Société possède 43 579 actions propres, portées en diminution des capitaux propres pour

un montant de 99 milliers d'euros.

Note 8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges en milliers d'euros	31/12/2020	Dotations	Reprises / utilisation	Impact lié à l'actualisation	Autres variations	30/06/2021
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	408	171	-	(307)	(132)	140
- Provisions pour litiges	1 203	63	(1 203)	-	-	63
Total provisions	1 611	234	(1 203)	(307)	(132)	203
Dont courant	1 203	63	(1 203)	-	-	63
Dont non courant	408	171	-	(307)	(132)	140

Provisions pour risques et charges en milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprises / utilisation	Impact lié à l'actualisation	Autres variations	31/12/2020
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	227	111	-	70	-	408
- Provisions pour litiges	1 896	-	(693)	-	-	1 203
Total provisions	2 123	111	(693)	70	-	1 611
Dont courant	1 896	-	(693)	-	-	1 203
Dont non courant	227	111	-	70	-	408

La reprise de l'intégralité de la provision pour litiges est liée au dénouement du litige commercial avec un partenaire industriel pour lequel une provision avait été constituée en 2019. Dans ce contexte, la Société a versé 2,8 millions de dollars (environ 2,4 millions d'euros) à son partenaire, le 28 juillet 2021.

Note 9 Dettes financières

9.1 Dettes financières courantes et non courantes

Dettes financières en milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Dettes financières non courantes		
- Avances remboursables	188	276
- Dettes financières bancaires	4 820	-
- Obligations locatives non courantes	1 054	1 140
Dettes financières non courantes	6 062	1 416
Dettes financières courantes		
- Avances remboursables	173	166
- Dettes financières bancaires	14	-
- Obligations locatives courantes	172	171
- Autres dettes financières	-	-
Dettes financières courantes	359	337
Total	6 421	1 753

Le total des dettes financières s'élève à 6 421 milliers d'euros, en augmentation par rapport au premier semestre 2020 du fait de l'obtention, en février 2021, d'un financement non dilutif de 5 millions d'euros (4,8 millions d'euros nets de frais) sous forme de prêt garanti par l'Etat (PGE). Ce prêt est garanti par l'Etat français à hauteur de 90% avec une maturité initiale de 12 mois et une option d'amortissement sur 5 ans.

9.2 Avances remboursables

Avances remboursables <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Avance 1		
- Montants reçus	-	58
- Montants remboursés	-	(60)
- Subventions	-	-
- Actualisation	-	2
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
Total de l'avance 1	-	-
Avance 2		
- Montants reçus	442	501
- Montants remboursés	(95)	(95)
- Subventions	-	-
- Actualisation	14	36
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
Total de l'avance 2	361	442
Total des avances		
- Montants reçus	442	559
- Montants remboursés	(95)	(155)
- Subventions	-	-
- Actualisation	14	38
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
Total des avances	361	442

Avances remboursables <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Avance 1		
- Part courante	-	-
- Part non courante	-	-
Total de l'avance 1	-	-
Avance 2		
- Part courante	173	166
- Part non courante	188	276
Total de l'avance 2	361	442
Total des avances		
- Part courante	173	166
- Part non courante	188	276
Total des avances	361	442

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance Financement (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application technique ou technologique. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et des intérêts est

contractuellement exigé en cas de succès scientifique. Un échec scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché technique ou technologique à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée, hors le montant forfaitaire minimum prévu contractuellement avec Bpifrance Financement.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Conformément à IAS39 et IAS20, ces avances ont été comptabilisées à leur juste valeur. Comme il est décrit dans la note 3.17 « Autres aides publiques », l'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière. Le taux d'intérêt du marché appliqué à la Société est de 9,12%, correspondant au taux d'intérêt implicite des obligations convertibles émises par la Société en 2013. Ce taux a été appliqué pour les deux avances Bpifrance Financement.

Avance 2

Le 12 novembre 2015, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 950 milliers d'euros pour financer la « Préparation de l'étude pivot de la thérapie génique SAF-302 contre la MPS IIIA ». Un montant de 650 milliers d'euros a été reçu le 17 novembre 2015, puis 300 milliers d'euros en août 2017 dans la mesure où le projet a été clôturé (le budget et les phases de ce projet ayant été réalisés au 31 décembre 2017).

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2018-2022 pour un montant de 950 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 380 milliers d'euros devra être remboursé.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, Bpifrance Financement a pris la décision de suspendre les échéances pour les avances remboursables.

Cette suspension a pris effet le 24 mars 2020 pour une durée de 6 mois. Le remboursement des échéances a repris fin 2020.

9.3 Echancier des dettes financières

Pour les avances remboursables, les échéances ont été déterminées par l'échéancier contractuel pour les programmes encore actifs, en supposant que ces programmes seront réussis selon les termes définis dans chaque contrat.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les échéances ont été suspendues du 24 mars au 23 septembre 2020. L'échéancier des remboursements a été décalé corrélativement de 6 mois.

Echéancier <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Avances remboursables		
- à moins d'un an	173	166
- d'un à cinq ans	188	276
- à plus de cinq ans	-	-
Total des avances remboursables	361	442
Obligations locatives		
- à moins d'un an	172	171
- d'un à cinq ans	702	698
- à plus de cinq ans	352	442
Total des contrats de location financement	1 226	1 311
Dettes financières bancaires		
- à moins d'un an	-	-
- d'un à cinq ans	4 820	-
- à plus de cinq ans	-	-
Total des contrats de location financement	4 820	-
Autres dettes financières (ICNE)		
- à moins d'un an	14	-
- d'un à cinq ans	-	-
- à plus de cinq ans	-	-
Total des autres dettes financières	14	-
Total des financements		
- à moins d'un an	359	337
- d'un à cinq ans	5 710	974
- à plus de cinq ans	352	442
Total des financements	6 421	1 753

Note 10 Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
- Dettes fournisseurs	3 510	3 836
- Factures non parvenues	1 225	1 121
Total des dettes d'exploitation	4 735	4 957

Note 11 Autres passifs courants

Autres passifs courants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
- Dettes sociales	1 715	1 927
- Dettes fiscales	148	414
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres créditeurs	9 251	10 924
Total des autres passifs courants	11 114	13 265

Les autres créditeurs sont constitués essentiellement des versements réalisés par Sarepta dans le cadre du contrat de licence signé le 15 octobre 2018 avec la Société.

Ces avances sont constatées en chiffre d'affaires selon le degré d'avancement des projets, calculées et

enregistrées conformément à la norme IFRS 15.

Note 12 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et passif financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

Juste valeur au 30/06/2021 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur	JV par	Dépôts et	Coût	30/06/2021
	bilan	résultat	caution.	amorti	
Actifs financiers					
- Actifs financiers à long terme	188	-	188	-	188
- Créances clients	677	-	-	677	677
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 070	15 070	-	-	15 070
Total actifs financiers	15 935	15 070	188	677	15 935
Dettes financières					
- Dettes financières non courantes	6 062	-	-	6 062	6 062
- Emprunts courants	359	-	-	359	359
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 735	-	-	4 735	4 735
Total dettes financières	11 156	-	-	11 156	11 156

Juste valeur au 31/12/2020 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur	JV par	Dépôts et	Coût	31/12/2020
	bilan	résultat	caution.	amorti	
Actifs financiers					
- Actifs financiers à long terme	220	-	220	-	220
- Créances clients	67	-	-	67	67
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 780	18 780	-	-	18 780
Total actifs financiers	19 067	18 780	220	67	19 067
Dettes financières					
- Dettes financières non courantes	1 416	-	-	1 416	1 416
- Emprunts courants	337	-	-	337	337
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 957	-	-	4 957	4 957
Total dettes financières	6 710	-	-	6 710	6 710

Note 13 Autres produits

Autres produits d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
- Crédit d'impôt recherche	1 294	1 485
- Subventions	-	-
- Autres	11	31
Total des autres produits d'exploitation	1 305	1 516

Note 14 Charges d'exploitation

14.1 Frais administratifs et frais de recherche et de développement

Charges d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Frais de recherche et développement		
- Charges de personnel	(2 102)	(2 336)
- Achats et charges externes	(3 368)	(5 168)
- Impact net des litiges	(1 300)	(4)
- Autres	(89)	(102)
Total des frais de recherche et développement	(6 859)	(7 610)
Frais administratifs et commerciaux		
- Charges de personnel	(1 450)	(1 089)
- Achats et charges externes	(893)	(1 637)
- Autres	(223)	(223)
Total des frais administratifs et commerciaux	(2 566)	(2 949)
Total des charges d'exploitation	(9 425)	(10 559)

14.2 Charges de personnel

Charges de personnel <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
- Salaires et charges	(2 471)	(2 638)
- Engagements de retraite (dépenses)	(171)	(52)
- Charges liées aux paiements en actions	(910)	(735)
Total des charges de personnel	(3 552)	(3 425)

Note 15 Charges liées au paiement en actions

Les BSPCE (« Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »), les Attributions d'Actions Gratuites (« AGA ») et les Options de Souscription (« Stock-Options ») sont des instruments de capital accordés aux employés de l'entreprise.

Les BSA (« Bons de Souscription d'Actions ») sont des instruments de capital accordés aux membres du Conseil d'administration, aux consultants externes et aux scientifiques impliqués dans les travaux de recherche de LYSOGENE.

Ces plans permettent aux détenteurs d'actions acquises de souscrire à une augmentation de capital de LYSOGENE à un prix d'exercice prédéterminé.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact des plans émis sur le compte de résultat :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
- BSPCE 2014-1	(22)	-	-	-	-	-
- BSPCE 2015-1	152	-	-	-	-	-
- BSPCE 2015-2	12	-	-	-	-	-
- BSA 2015-1	42	19	16	(8)	-	-
- AGA 2016	331	2 139	373	78	-	-
- SO 2016	59	313	53	53	22	-
- BSA 2016	5	42	22	12	5	-
- AGA 03-2017	-	393	131	-	-	-
- BSA 2017	-	144	-	-	-	-
- SO 2017	-	3	-	-	-	-
- AGA 11-2017	-	112	588	124	45	(69)
- BSA 03-2018	-	-	11	6	4	1
- BSA 05-2018	-	-	6	7	-	-
- AGA 07-2018	-	-	73	112	59	21
- SO 2018	-	-	-	4	4	-
- AGA 12-2018	-	-	16	300	284	-
- AGA 07-2019	-	-	-	79	159	79
- AGA 12-2019-1	-	-	-	7	97	48
- AGA 12-2019-2	-	-	-	4	61	30
- AGA 12-2019-3	-	-	-	6	78	39
- AGA 04-2020	-	-	-	-	1 073	629
- SO 09-2020	-	-	-	-	4	8
- AGA 09-2020	-	-	-	-	5	9
- BSA 2021	-	-	-	-	-	11
- AGA 2021-1	-	-	-	-	-	63
- AGA 2021-2	-	-	-	-	-	41
Total charges liées aux paiements en actions	579	3 165	1 289	784	1 900	910

Le plan "AGA 11-2017" est arrivé à échéance au cours du premier semestre 2021.

AGA 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre d'actions gratuites attribuées	221 246	84 819	33 210	0
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne AGA en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	1 747,8	670,1	262,4	0,0

BSA 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre de BSA attribués	5 892	5 892	5 892	5 892
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,57	0,57	0,57	0,57
- Prix d'exercice en €	5,76	5,76	5,76	5,76
- Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,90	7,90	7,90	7,90
- Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,50	6,00	6,50	7,00
- Taux sans risque	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	3,5	3,6	3,7	3,8
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	20,4	21,0	21,6	22,2

SO 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre de SO attribués	23 567	23 567	23 567	23 567
- Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
- Prix d'exercice en €	5,8	5,8	5,8	5,8
- Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
- Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du SO en €	4,0	4,1	4,2	4,3
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	94,9	97,5	99,9	115,2

BSA 2018 - Date d'acquisition	22/03/2019	22/03/2020	22/03/2021	22/03/2022
BSA 2018				
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,18	0,18	0,18	0,18
- Prix d'exercice en €	3,37	3,37	3,37	3,37
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjerksund-Stensland			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,03	2,03	2,03	2,03
- Volatilité attendue	28%	28%	28%	28%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,26%	-0,16%	0,03%	0,22%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	1,0956	1,0956	1,0956	1,0956
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	6,0	6,0	6,0	6,0

AGA 07-2018 - Date d'acquisition	03/07/2019	03/07/2020	03/07/2021	03/07/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2018	03/07/2018	03/07/2018	03/07/2018
- Nombre de BSA attribués	387 059	33 750	33 750	33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,5	2	2	2
- Durée de vie moyenne	1	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	2,1	2,1	2,1	2,1
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	70,4	70,4	71,1	71,9

AGA 12-2018 - Date d'acquisition	13/12/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	03/07/2018
- Nombre d'actions gratuites attribuées	33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	601,3

SO 12-2018 - Date d'acquisition	13/12/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2020
- Date d'expiration du plan	13/12/2020
- Nombre de SO attribués	12 059
- Nombre d'actions exerçables par SO	1
- Prix de souscription en €	N/A
- Prix d'exercice en €	1,68
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjerksund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9
- Volatilité attendue	34%
- Durée de vie moyenne du SO	5,0
- Taux sans risque	0,91%
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du SO en €	0,6
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	7,7

AGA 07-2019 - Date d'acquisition	03/07/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	03/07/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	159 498
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,95
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,99
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	317,9

AGA 12-2019 - Date d'acquisition	06/12/2021	06/12/2022	06/12/2023
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019	06/12/2019	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	75 796	37 898	37 897
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57	1,57	1,57
- Durée de vie moyenne	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6	1,62	1,64
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	121,6	61,4	62,1

AGA 12-2019 - Date d'acquisition	06/12/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	75 795
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	121,6

AGA 12-2019 - Date d'acquisition	06/12/2021	06/12/2022	06/12/2023
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019	06/12/2019	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	61 137	30 568	30 568
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57	1,57	1,57
- Durée de vie moyenne	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6	1,62	1,64
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	98,1	49,6	50,1

AGA 04-2020 - Date d'acquisition	21/04/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	21/04/2020
- Nombre d'actions gratuites attribuées	585 472
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,76
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	4,8651
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	2 848

AGA 09-2020 - Date d'acquisition	24/09/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/09/2020
- Nombre d'actions gratuites attribuées	16 421
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,21
- Durée de vie moyenne	2
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,26
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	37,1

SO 2020 - Date d'acquisition	24/09/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/09/2020
- Date d'expiration du plan	24/09/2020
- Nombre de SO attribués	21 792
- Nombre d'actions exerçables par SO	1
- Prix de souscription en €	0
- Prix d'exercice en €	2,25
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjerksund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,21
- Volatilité attendue	63%
- Durée de vie moyenne du SO	10
- Taux sans risque	-0,22%
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du SO en €	1,49
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	32,4

BSA 2021 - Date d'acquisition	19/01/2022	19/01/2023	19/01/2024	19/01/2024
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	19/01/2021	19/01/2021	19/01/2021	19/01/2021
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	11 000	11 000	11 000	11 000
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,59	0,59	0,59	0,59
- Prix d'exercice en €	2,75	2,75	2,75	2,75
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,51	2,51	2,51	2,51
- Volatilité attendue	62,50%	62,50%	62,50%	62,50%
- Durée de vie moyenne du BSA	1	2	3	4
- Taux sans risque	-0,51%	-0,49%	-0,44%	-0,37%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	1,0761	1,0761	1,0761	1,0761
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	11,8	11,8	11,8	11,8

AGA 04-2021 - Date d'acquisition	19/04/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	19/04/2021
- Nombre d'actions gratuites attribuées	248 211
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,51
- Durée de vie moyenne	2
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,49
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	643,3

AGA 04-2021 - Date d'acquisition	19/04/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	19/04/2021
- Nombre d'actions gratuites attribuées	160 769
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,51
- Durée de vie moyenne	2
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,49
- Juste valeur totale au 30/06/2021 en k€	410,8

Note 16 Parties liées

16.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Au 30 juin 2021, les principaux dirigeants incluent la Présidente-Directrice Générale, la Directrice des affaires réglementaires, le Directeur financier, le Directeur scientifique, la Directrice des affaires médicales, la Directrice de l'accès patients et le Directeur des affaires techniques.

Ces rémunérations s'établissent à 2 512 milliers d'euros pour le premier semestre 2021, à comparer à 2 279 milliers d'euros pour le premier semestre 2020 (en prenant en compte tous les Directeurs de la Société et les cotisations patronales).

Rémunération des principaux dirigeants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
- Avantages à court terme (salaire fixe et variable)	1 553	1 562
- Avantages postérieurs à l'emploi	68	24
- Paiement IFRS 2	891	693
Total	2 512	2 279

16.2 Autres transactions avec les parties liées

La rémunération due à Madame Carole Deffez s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2021. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en janvier 2021 s'élève à 5 milliers d'euros au 30 juin 2021.

La rémunération due à Monsieur Mathieu Simon s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2021.

La rémunération due à Monsieur Philippe Goupit s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2021. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en janvier 2021 s'élève à 5 milliers d'euros au 30 juin 2021.

La rémunération due à Monsieur Peter Lichtlen s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2021. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en mars 2018 s'élève à 1 millier d'euros au 30 juin 2021.

La rémunération due à Monsieur David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2021.

Les modalités de l'ensemble des transactions entre les parties liées sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2020.

Note 17 Résultat par action

Résultat par action	30/06/2021	30/06/2020
- Résultat net en milliers d'euros	(5 531)	230
- Nombre moyen d'actions en circulation	16 794 212	15 189 585
Résultat de base par action en euros	(0,33)	0,02

Résultat dilué par action	30/06/2021	30/06/2020
- Résultat net en milliers d'euros	(5 531)	230
- Nombre moyen d'actions en circulation dilué	18 417 734	16 554 360
Résultat dilué par action en euros	(0,30)	0,01

En nombre d'actions	30/06/2021	30/06/2020
- Nombre moyen d'actions avant dilution	16 794 212	15 189 585
- Impact des instruments dilutifs	1 623 522	1 364 775
Nombre moyen d'actions après dilution	18 417 734	16 554 360

Note 18 Tableau de flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement est la suivante :

Variation du besoin en fonds de roulement <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
- Variation des créances clients	(611)	213
- Variation des actifs courants	199	(3 436)
- Variation des passifs courants	(2 377)	(7 257)
Total des variations du besoin en fonds de roulement	(2 789)	(10 481)

Le besoin en fonds de roulement est essentiellement impacté par la variation des passifs courants dont l'évolution par rapport au S1 2020 s'explique par la diminution des avances et acomptes reçus de Sarepta. Au premier semestre 2021, ces avances sont augmentées des remboursements des frais R&D et diminuées du chiffre d'affaires de l'exercice.

Note 19 Honoraires des Commissaires aux comptes

30 juin 2021 <i>en milliers d'euros</i>	Deloitte & Associés		Lex & Associés		Total
	Honoraires	%	Honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	47,0	86,2%	7,5	13,8%	55
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-

30 juin 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Deloitte & Associés		Lex & Associés		Total
	Honoraires	%	Honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	47,0	86,2%	7,5	13,8%	55
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-

4

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'information semestrielle**

4. Rapport des Commissaires aux comptes

LYSOGENE

Société anonyme
18-20, rue Jacques Dulud

92200 NEUILLY SUR SEINE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

LEX & Associés
21,rue Viète
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

LYSOGENE

Société anonyme

18-20, rue Jacques Dulud

92200 NEUILLY SUR SEINE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Aux actionnaires de la société LYSOGENE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Balma, le 23 septembre 2021
Les commissaires aux comptes

LEX & Associés

 Lionel Cohen

Lionel COHEN

Deloitte &
Associés



Etienne ALIBERT